

L'OXYMORE DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE¹

par Serge Latouche

« L'une des leçons de l'économie sociale est qu'elle se nourrit d'utopies alternatives tout en se construisant comme économie régulatrice. »

Jean-François DRAPERI [2000, p. 8].

Dès l'origine du capitalisme, sinon avant : dès l'apparition des rapports marchands et de la chrématistique (pensons à la *République* de Platon), « l'horreur économique » a suscité des projets pour tenter d'en sortir plus ou moins radicalement – ce sont les divers systèmes socialistes utopiques, romantiques ou scientifiques. Le plus souvent, il s'agit de neutraliser les effets *négatifs* de la *machine* économique, l'injustice et les inégalités, tout en en conservant le *cœur*, l'efficacité et l'abondance, et ce sont les différentes formes de réformisme.

L'échec relatif et mille fois répété des tentatives « réformistes » d'humaniser l'économie en douceur n'a pas découragé les faiseurs de systèmes. La question de la morale et de la justice est au centre de tous ces projets. Acte étant pris de l'injustice (ou du déficit de justice) et de l'immoralité (ou de l'amoralité) de l'économie, il s'agit de réintroduire un peu ou beaucoup d'éthique pour rendre le plat comestible. Ces louables efforts viennent de personnes plus ou moins bien intentionnées de provenances les plus diverses : Églises, mouvements citoyens, voire même patrons sociaux. Il peut s'agir d'une ruse, d'un effet de semblant, d'une stratégie cynique, mais aussi d'une recherche passionnée et authentique.

L'actuelle mondialisation nous rejoue un air connu, celui du capitalisme sauvage du XIX^e siècle. Comme au XIX^e siècle, on retrouve les tentatives ambiguës d'humaniser ou de civiliser une économie de marché déchaînée. Pensons à Eugène Buret redécouvert par F. Vatin [2001] et inspirateur de Marx, à Pierre Leroux redécouvert par Bruno Viard. Pensons surtout à l'épopée des coopératives de production, puis de consommation.

On a l'irrépressible impression d'assister, avec l'économie plurielle ou solidaire, à la représentation d'une vieille pièce, jouée maintes fois. Aussi est-il légitime de tenter de tirer les leçons du passé. Le problème avec l'économie solidaire et plurielle ne vient pas tant de l'inconsistance *interne* du projet que de son inconsistance *externe*. Certes, les deux expressions constituent (comme le développement durable) des oxymores ou des antinomies : l'économie n'est pas plurielle dans sa nature, elle est unidimensionnelle, source d'une pensée unique. L'économie est tout sauf solidaire ; elle est fondée sur l'égoïsme de l'*Homo*

1. Encore un oxymore, après celui du développement durable ! En réalité, il s'agit toujours de la même tentative de conjuration verbale des contradictions réelles de l'économie de croissance.

œconomicus. Toutefois, ce qui se cache derrière ces expressions paradoxales, à savoir la méconnaissance du rôle de l'imaginaire social instituant et la méconnaissance du fonctionnement systémique de l'*ethos* – et que nous désignons comme inconsistance *externe* – est autrement plus problématique.

L'UTOPIE DE L'ÉCONOMIE PLURIELLE ET SOLIDAIRE OU L'INCONSISTANCE *INTERNE* DU PROJET

Les définitions courantes de l'économie plurielle font une référence explicite aux trois modèles d'intégration de Polanyi [1983] : l'échange ou les marchés, la redistribution étatique et la réciprocité ou l'entraide mutuelle. L'idée d'un *réenchâssement* de l'économie dans le social est donc au cœur des projets d'une économie plurielle, solidaire. Ce *réenchâssement* est compris comme le retour, la réinvention ou la réhabilitation, à côté du marché, de deux autres secteurs : l'économie publique et le « tiers secteur » ; cette dernière expression, véritable concept fourre-tout, comprend le monde associatif, le bénévolat et les entreprises *alternatives*. Il est remarquable que ce tiers secteur repose lui aussi sur trois pieds : un pied marchand, un pied étatique, un pied familial et/ou solidaire. Il n'est pas un pôle homogène de réciprocité, mais déjà une synthèse des trois, et peut-être l'image de ce que devrait être une économie plurielle. Comme dans les poupées russes, on est en face d'une structure emboîtée. Le tiers secteur a la même figure que l'économie plurielle, mais le pôle familial peut lui aussi ressortir de la même formule hybride et ainsi de suite.

Finalement, si l'économie plurielle est constituée de trois pôles, le troisième pôle contient lui-même en son sein les deux autres (voire une quatrième dimension si on dissocie, avec Enjolras, logique domestique et logique solidaire). « Ici encore, écrit B. Eme, se dévoilent des positionnements différents des associations, les unes davantage inscrites dans le marché, les autres principalement adossées à la puissance publique, d'autres encore dont l'activité relève surtout d'échanges non monétaires. » Et il ajoute : « Des équilibres différents s'opèrent sur ce fond des ambivalences propres au fait associatif » [Eme, 2001, p. 30]. Ainsi, l'équilibre ou le contrepois que le tiers secteur est censé apporter aux deux autres est fortement compromis lorsqu'au sein de celui-ci, la part de la solidarité et du bénévolat est réduite à la portion congrue.

Est-ce à dire que le « tripôle » ou « tripode » présenté par l'économie plurielle et solidaire n'est pas alléchant ? Pas du tout. Tel qu'il est évoqué par Salomon et Anheier, on ne peut qu'applaudir à une telle perspective qui porte remède à toutes les défaillances ou presque de la situation actuelle. « En fait, écrivent ces auteurs, on pourrait affirmer qu'une véritable "société civile" est moins une société où l'un ou l'autre de ces secteurs serait en essor qu'une société dans laquelle coexistent trois secteurs plus ou moins distincts – le gouvernement, le monde des affaires, le secteur à but non lucratif – qui néanmoins inventent des manières de travailler ensemble afin de répondre aux besoins publics » [Anheier, Salomon, 1998, p. 109].

Bien sûr que la logique associative au cœur de ce projet, telle qu'elle est formulée par Bernard Enjolras, est séduisante. « L'association peut être comprise, écrit-il, comme une forme institutionnelle visant à opérer des compromis entre plusieurs logiques d'action. Quatre logiques principales peuvent être identifiées : la logique marchande, coordonnée par le marché (comme mécanisme assurant la stabilité d'intérêts convergents); la logique domestique dont la coordination est fondée sur la confiance; la logique solidaire, coordonnée par le principe de réciprocité; la logique administrative (civique/industrielle) coordonnée par les principes de l'intérêt général et de la standardisation » [Enjolras, 1998, p. 230-231]. Et si on trouvait une cinquième logique, ce serait encore plus pluriel !

Cela ne signifie pas pour autant que les conditions historiques soient réunies pour qu'une telle formule puisse triompher en ce moment et imposer un tel équilibre par fort vent de mondialisation financière.

La question qui se pose en effet en ce début du XXI^e siècle est la suivante : existe-t-il encore des « besoins publics » dans une économie *globalisée* ? Autrement dit, la notion de besoins collectifs, reconnus par tous, vécus comme une nécessité partagée (et sur lesquels se fonde la citoyenneté), pour lesquels tous (ou au moins une large majorité) sont prêts à faire les sacrifices qu'il faut afin qu'ils soient couverts, fait-elle sens ? Le fait qu'il y ait 500 000 associations de par le monde dont 50 000 sur Internet ne change malheureusement rien à l'affaire. Même si ces associations n'étaient pas le plus souvent des coquilles vides, des pièges pour drainer des subventions ou des officines instrumentalisées par l'État, par les firmes, par leurs permanents et même de plus en plus par les militants eux-mêmes, rarement démocratiques enfin quand elles fonctionnent vraiment, dans tous les cas, elles ne sauraient remplacer une société civile moribonde². Et cela, en dépit du travail admirable que peuvent faire quelques-unes d'entre elles, bien vivantes et porteuses d'espoir comme de solutions alternatives.

Un élément important mais problématique du projet est la croyance à une convergence des intérêts « bien compris » des différents acteurs dans l'économie « plurielle ». Patrick Viveret, en proposant l'introduction des biens relationnels dans la comptabilité nationale illustre bien cet optimisme volontaire. La reconnaissance d'une économie plurielle avec économie sociale et solidaire permettrait de passer de jeux gagnant-perdant à des jeux gagnant-gagnant. « Il s'agit de retrouver, écrit-il, à l'aube de ce siècle, la force originelle du principe associatif, celle qui cherche, à travers et au-delà de l'économie, à substituer la logique coopérative des jeux gagnant/gagnant à la logique guerrière des jeux gagnant/perdant » [Viveret, 2002, p. 3].

Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas rechercher les jeux gagnant-gagnant quand ils existent... Il est toujours bienvenu de minimiser le

2. C'est d'ailleurs ce que souligne lucidement F. Bloch-Lainé [1995] à l'occasion d'un entretien avec la revue *Économie et Humanisme* : « Longtemps l'association a davantage représenté un statut qu'une méthode. Dans les "bonnes œuvres", le secteur que je connais le moins mal, nous avons vu beaucoup d'associations avec une vie plus théorique que réelle, et la présence à leur tête de fortes autorités, géniales dans leur partie, mais rarement démocratiques. » Voir aussi Bernard Eme [1999] et Bernard Hours [1998].

nombre de perdants ou de minimiser les pertes. Seulement, il ne faut pas se leurrer, de telles situations sont plus rares qu'il n'y paraît, surtout si l'on s'interroge sur la règle du jeu. Le plus souvent, il s'agit d'une farce dont on risque d'être le dindon. Il ne faut pas tomber dans l'illusion, volontiers répandue par les gagnants, que la vie se réduirait à un jeu et encore moins que les règles en sont démocratiquement négociées par tous les joueurs.

LE DANGER DE MYSTIFICATION DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE OU L'INCONSISTANCE EXTERNE

Cette re-proposition, incontestablement séduisante dans l'optique d'une conciliation de l'économie et de la morale, laisse cependant insatisfait. Il vaut la peine d'explicitier les raisons du malaise qu'elle provoque pour cerner l'ampleur du défi de la justice économique.

Le dispositif « technique » de l'économie plurielle ne porte pas vraiment atteinte à l'imaginaire économiste dans ses racines mêmes et néglige le caractère systémique de l'*ethos* dominant. Le discours de l'économie plurielle, et plus généralement ce type de logique associative qui pense résoudre les contradictions sociales par des dispositifs techniques judicieux et un appel à la bonne volonté, n'est pas vraiment dans la ligne de cette remise en cause de l'imaginaire économique qui nous semble nécessaire pour réintroduire le souci de justice dans le trafic social³.

En réalité, la domination de l'imaginaire économique, dès le moment où celui-ci s'est mis en place, empoisonne l'esprit au point de vouer à l'échec tous les systèmes prétendant en abolir les effets sans s'attaquer à la racine du mal. L'expérience du marxisme et du socialisme réel, de ce point de vue, est éloquent. N'y a-t-il pas une contradiction insurmontable entre l'imaginaire économique dans lequel nous baignons et l'imaginaire qu'implique l'épanouissement d'une *authentique* économie plurielle si nous voulons que celle-ci ait quelque consistance ?

Il s'agit donc de penser la compatibilité entre les pieds du tripode. Comment l'éthique de la guerre économique à outrance peut-elle coexister avec l'éthique de la solidarité, de la gratuité et du don qui devrait animer le monde associatif, et avec la rigueur citoyenne et l'égalité fraternelle impliquées par l'État démocratique ? Le « jeu » économique est fait de darwinisme social avec la morale du « pas vu, pas pris » dont les ingrédients sont les OPA sauvages, l'espionnage industriel, l'évasion fiscale massive, la corruption active et passive, mélangés à une éthique protestante qui s'épanouit dans la « bonne gouvernance » imposée par les fonds de pension. Ce jeu se fait de toute façon sur le dos des salariés et avec l'instrumentalisation massive des consommateurs.

Il y a dans l'*angélisme* des tenants de l'économie solidaire une méconnaissance du fonctionnement systémique de l'*ethos*. Quel pouvoir avons-nous de

3. Accessoirement, notons que la référence à Karl Polanyi, qui serait un garant d'anti-utilitarisme, a quelque chose d'abusif, comme l'a bien montré Geneviève Azam [1999].

choisir les valeurs auxquelles nous croyons et sur lesquelles nous organisons notre vie, et pouvons-nous changer celles qui doivent l'être? On voit tout de suite quelles sont les valeurs qu'il faut mettre en avant et qui devraient prendre le dessus par rapport aux valeurs dominantes actuelles. L'altruisme devrait prendre le pas sur l'égoïsme, la coopération sur la compétition effrénée, le plaisir du loisir sur l'obsession du travail, l'importance de la vie sociale sur la consommation illimitée. Le goût de la belle ouvrage sur l'efficacité productiviste, le raisonnable sur le rationnel, etc. Le problème, c'est que les valeurs actuelles sont systémiques. Cela signifie qu'elles sont suscitées et stimulées par le système et qu'en retour, elles contribuent à le renforcer. Certes, le choix d'une éthique personnelle différente, comme la simplicité volontaire, peut infléchir la tendance et n'est pas à négliger; il doit même être encouragé dans la mesure où il contribue à saper les bases imaginaires du système. Mais sans une remise en cause radicale de celui-ci, la réévaluation risque d'être très limitée.

L'éthique de la solidarité et celle de l'égalité citoyenne sont bien évidemment condamnées à rester la mauvaise conscience de l'éthique des affaires. Il ne s'agit pas de jouer les vierges effarouchées: nous ne contestons pas, bien au contraire, le polythéisme des valeurs; mais la confrontation même conflictuelle entre les dieux ne peut exister qu'au sein d'un rapport de force relativement équilibré, pas dans une jungle sans principe. Comment par exemple, allons-nous élever nos enfants et « fabriquer » les futurs agents de la société de demain? Laquelle de ces morales verrons-nous, entendrons-nous et plébisciterons-nous par l'audimat à la télévision ou sur les ondes? Le succès de *Loft Story* et autres *reality shows* augurent mal de la qualité éthique de la *paideia*, cette formation-éducation nécessaire à la fabrication des citoyens, des générations à venir.

Dans ses mémoires, Al Capone expose les règles de conduite qui l'ont mené au succès: agir comme un bon *businessman*— acheter les jurés, les juges, les journalistes, et même les évêques, les crimes et les consciences suivant les besoins de son entreprise et les payer à leur prix. Par conséquent, à un tarif « juste » selon la loi économique. C'est exactement l'éthique des affaires!

CONCLUSION

Dans son livre *La culture de la réciprocité* [2002], Paolo Coluccia raconte la fable suivante. Une fresque médiévale représente le paradis et l'enfer de façon totalement identique. Dans les deux endroits règne une grande abondance de victuailles dont les élus et les damnés ne peuvent se procurer la jouissance qu'à l'aide de fourchettes démesurées. Mais tandis qu'en enfer, les damnés faméliques tentent vainement de porter à leur bouche les mets désirables, au paradis les élus radieux se nourrissent les uns les autres. En nos temps de longues fourchettes, le recours à la solidarité, autre nom de l'altruisme, est plus que jamais nécessaire. Cependant, cet appel à l'altruisme reste largement mystificateur tant que n'est pas réglé le problème de la justice. Les victimes de l'ordre mondial n'ont que faire de la charité, ils ont soif de justice.

Il n'y a pas lieu dès lors de s'étonner que le monde associatif connaisse des tensions. Celles-ci sont inéluctables. Il est condamné à choisir entre l'adaptation et la dissidence. Autrement dit, ou bien prendre le monde tel qu'il est et accepter l'instrumentalisation par l'État et le marché, quitte à s'auto-instrumentaliser et finalement à renoncer à ses valeurs et à son honneur ; ou bien refuser par choix ou nécessité (je pense aux exclus) l'état de choses actuel et inventer un autre monde. Cette seconde voie, plus prometteuse, empruntée notamment par certaines associations militantes qui expérimentent la dissidence, tente de réintroduire la justice et l'éthique dans l'échange.

BIBLIOGRAPHIE

- ANHEIER Helmut K., SALOMON Lester M., 1998, « Le secteur de la société civile : une nouvelle force sociale », *La Revue du MAUSS* semestrielle n° 11, (« Une seule solution, l'association ? ») 1^{er} semestre.
- AZAM Geneviève, 1998-99, « Économie sociale : quel pari ? », *Économie et Humanisme*, n° 347, déc.-janv.
- BLOCH-LAINÉ F., 1995, « Le fait associatif est-il de lui-même porteur de démocratie ? », *Économie et Humanisme*, n° 332.
- COLUCCIA Paolo, 2002, *La cultura della reciprocità*, Arianna editrice, Bologne.
- DRAPERI J.-F., 2000, « De nouvelles relations entre l'économie et la société », *RECMA*, n° 275-276.
- ÈME Bernard, 1998-99, « L'économie sociale, entre fonctionnalité et autonomie de projet », *Économie et Humanisme*, n° 347, déc.-janv.
- 2001, « Les associations ou les tourments de l'ambivalence », in J.-L. LAVILLE et alii, *Association, démocratie et société civile*, La Découverte/MAUSS/CRIDA.
- ENJOLRAS Bernard, 1998, « Crise de l'État-providence, lien social et associations. Éléments pour une socio-économie critique », *La Revue du MAUSS* semestrielle n° 11, *op.cit.*
- HOURS Bernard, 1998, *L'Idéologie humanitaire ou le spectacle de l'altérité perdue*, L'Harmattan.
- POLANYI Karl, 1983, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard.
- VATIN François, 2001, « Le travail, la servitude et la vie. Avant Marx et Polanyi, Eugène Buret », *La Revue du MAUSS* semestrielle n° 18, « Travailler est-il bien naturel ? », 2^e semestre.
- VIVERET Patrick, 2002, *Reconsidérer la richesse*, rapport au secrétariat d'État à l'Économie solidaire.